agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
Fondata nel 1927
http://www.fides.org

AFRIQUE/ZAMBIE - Dénonciation de la Caritas à propos du « gaspillage d'argent précieux à cause du grand nombre d'élections anticipées »

Lusaka(Agence Fides) – « Le nombre croissant de parlementaires qui démissionnent avant la fin de leur mandat oblige le gouvernement à dépenser des sommes colossales pour des élections anticipées aux dépens de besoins sociaux beaucoup plus urgents » dénonce Caritas Zambie dans une déclaration envoyée à l'Agence Fides.
« Nous savons que les enfants meurent de malnutrition dans nos hôpitaux à cause du manque de nourriture. Nous voyons les prix du carburant augmenter et des projets sociaux être bloqués par manque de ressources financières » affirme le document. « La liste des tragédies humaines auxquelles le gouvernement n'est pas en mesure de faire face s'allonge, sous prétexte de ressources financières limitées ». « Comment des représentants élus peuvent-ils être aussi largement privés de conscience qu'ils ignorent les souffrances et les angoisses qui affligent les pauvres du fait de leurs actions égoïstes, de leurs démissions, qui obligent à organiser des élections anticipées » note la Caritas.
« Depuis le scrutin de 2011 – rappelle le document – nous avons assisté à une série de démissions ayant eu pour conséquence des élections anticipées à Chongwe, Mufumbwe, Mpongwe, Livingstone et maintenant d'autres sont attendues à Feira, Zambezi East et Kafulafuta, ce en sus de différentes élections anticipées dérivant de décisions de la Cour ! Il s'agit d'un scandale en termes de gestion ».
« Comme nous l'avons déjà fait en d'autres occasions, nous demandons au gouvernement de ne pas encourager les parlementaires à démissionner à coup de promesses de postes de travail et autres privilèges » affirme le communiqué. Caritas Zambie invite enfin les Caritas diocésaines à ne pas envoyer d'observateurs électoraux à l'occasion des élections anticipées afin de ne pas gaspiller « nos ressources limitées ». (L.M.) (Agence Fides 10/05/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it